



Conseil Municipal du 29 septembre 2026
Extrait du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie JAOUEN
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mr Yves LÉVÉNEZ

Date de la convocation : **24 septembre 2026**

Affichage de la convocation : **24 septembre 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 29 septembre 2026 à 20h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	01
Prenant pas part au vote	00
Votants	12

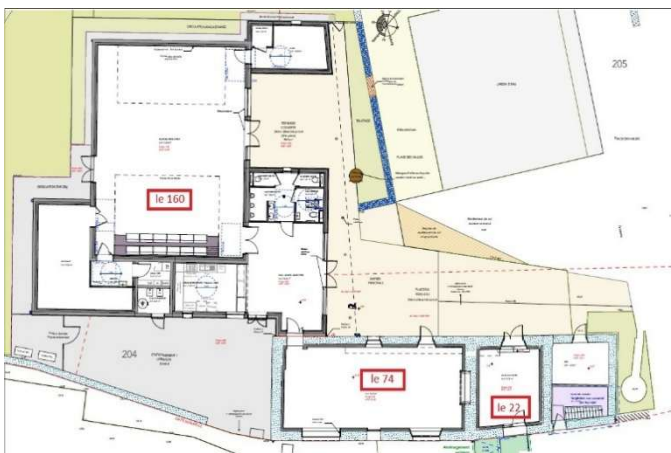
Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie DOUCEN, Amélie DUPIRE, Maëla GOURVENNEC, Thibaut Quentin HOURMAND, Marie JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Sabrina LE DUFF, Yves LÉVÉNEZ, Gérard PRÉTÉ, Luna QUEMENER, Guillaume RIOU.

Etai(en)t représenté(s) : Muriel SCHWARTZ (a donné pouvoir à Thibaut Quentin HOURMAND)

Etai(en)t absent(s) : Eric LE LOUARN, Clément LOSTANLEN, Gillian SALHI.

Délibération CM 2026_059
Tarifs de location – Espace Prad Ar Stivell

Madame le Maire expose que les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Espace « Prad Ar Stivell » touchent à leur fin. Ce nouvel équipement permettra de répondre aux nouveaux usages et besoins du territoire, notamment en matière artistique et culturelle et d'accueillir du public dans de bonnes conditions. Il dispose de 3 espaces chaleureux bénéficiant tous d'un accès à l'espace de convivialité, à l'office de réchauffe, à la terrasse extérieure et au jardin d'eau.



Le 160 : Un espace modulable et adaptable de 160 m², avec une bonne acoustique, dotée de gradins et d'équipements scéniques permettant notamment d'accueillir une programmation artistique régulière et, en fonction des besoins, des réunions, des conférences, des assemblées générales, des expositions...

Le 74 : une salle d'activités multi-usages de 74 m²

Le 22 : une salle d'activités multi-usages de 22 m²

Ces salles ont vocation à bénéficier au plus grand nombre : habitants, associations, acteurs locaux, entreprises, organismes et plus largement, aux partenaires souhaitant y organiser des activités, manifestations, formations ou réunions.

La tarification proposée repose sur les principes suivants :

- Mise à disposition gratuite pour les besoins communaux et l'école ;
- Mise à disposition gratuite pour les associations locales à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
- Tarif préférentiel pour les habitants et les entreprises de la Commune ;
- Plein tarif pour les particuliers extérieurs, organismes et entreprises extérieures,

et a été établie dans un souci de cohérence, de lisibilité et d'accessibilité tout en tenant compte du niveau de qualité des équipements désormais proposés :

1. tarifs demi-journées

Espaces	Habitants/ entreprises de la Commune	Particuliers, organismes et entreprises extérieures
La salle 22	20.00 €	40.00 €
La salle 74	100.00 €	200.00 €
La salle 160	150.00 €	300.00 €
Le Pack 256	200.00 €	400.00 €

2. Tarifs journée

Espaces	Habitants de la Commune	Particuliers, organismes et entreprises extérieures
La salle 22	40.00 €	80.00 €
La salle 74	200.00 €	400.00 €
La salle 160	300.00 €	600.00 €
Le Pack 256	400.00 €	800.00 €

3. Tarifs week-ends

Espaces	Habitants de la Commune	Extérieurs / entreprises
La salle 22	70.00 €	140.00 €
La salle 74	300.00 €	600.00 €
La salle 160	450.00 €	900.00 €
Le Pack 256	700.00 €	1400,00 €

La mise à disposition des différents espaces entrainera également les frais annexes suivants :

Frais	Tarifs
Forfait chauffage obligatoire (octobre à avril) – salle 22	8.00 €/jour
Forfait chauffage obligatoire (octobre à avril) – salle 74	15,00 €/jour
Forfait chauffage (octobre à avril) – salle 160	30,00 €/jour
Forfait ménage (en cas de nettoyage insuffisant ou au choix du l'utilisateur)	150,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location des différents espaces comme énoncés ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de mise à disposition des différents espaces de la salle Prad Ar Stivell pour les administrés, les particuliers, les associations et les organismes extérieurs avant son ouverture au public ;

Sur l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la grille tarifaire telle qu'énoncée ci-dessus à compter de la date de l'arrêté autorisant l'ouverture de l'Espace Prad Ar Stivell au public.

CHARGE Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la signature des contrats de location associés.

Le Maire,
Marie JAOUEN

Le secrétaire de séance,
Yves LÉVÉNEZ